

LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Liste à titre indicatif et non exhaustive

Novembre 2014

LEADER

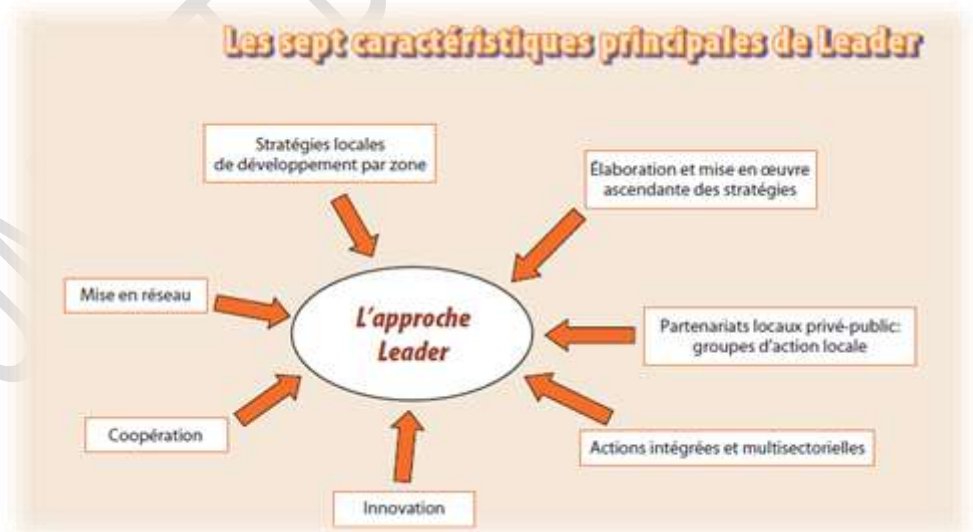
Qu'est-ce que c'est ?

Leader - acronyme de « **L**iaison **e**ntre **a**ctions de **d**éveloppement de **l'**économie **r**urale » - est un outil de développement rural imaginé par la Commission Européenne qui vise à soutenir des projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales. Il doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales et de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux en conformité avec les priorités de l'Union Européenne, les orientations du FEADER (Fonds européen agricole et de développement rural) et en cohérence avec le PDR (Plan de développement rural) Limousin.

Le GAL (Groupe d'action locale) est l'instance de pilotage de la stratégie (projet de territoire). Il assure la communication et la diffusion de celle-ci, élabore la procédure de sélection des opérations, est l'interlocuteur unique des maîtres d'ouvrage du dépôt à la réalisation de leurs projets. Enfin, il accomplit les activités d'évaluation.

➔ *Dans ce cadre, le CUC constitue l'instance délibérante du GAL, chargée d'examiner les projets.*

Leader est une approche, une méthode qui repose sur **7 caractéristiques fondamentales** devant être considérées comme un ensemble cohérent.



Quelle est sa déclinaison opérationnelle ?

Le programme Leader est **porteur d'une stratégie de développement** découlant du projet de territoire et **se matérialise par l'élaboration d'un plan d'actions (stratégie)**. Cet outil permet **d'accompagner techniquement et financièrement des projets au fil de l'eau** en favorisant la **concertation** et la mise en réseau des acteurs autour d'un projet commun partagé.

Actions Economiques Territorialisées (AET)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du **cadre d'intervention régionale en matière de maintien des populations et des activités de proximité** et d'accompagnement de projets permettant **de garantir un niveau optimal de services**.

Cette politique s'organise autour de 3 orientations :

- L'accompagnement des territoires sur l'économie de proximité ;
- L'accompagnement des porteurs de projet individuels ;
- L'activation et la mobilisation des outils de prospection de porteurs de projets et de communication.

Quelle est sa déclinaison opérationnelle ?

L'accompagnement régional, voire d'autres financeurs, porterait sur des projets :

- De développement de nouvelles offres d'activités ;
- D'expérimentation de nouvelles formes d'organisation de services marchands (circuits courts, ...).

Ateliers permanents de la création d'activités et de services

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un **outil** au service du territoire et de sa stratégie de développement. C'est un point d'appui pour **piloter et animer la stratégie de développement économique** avec notamment pour objectif de mettre autour de la table tous les acteurs concernés et de rassembler les ressources d'accompagnement du territoire.

Il s'agit de **travailler sur l'émergence de potentiels, de favoriser la création d'activités, d'emploi et de services**, mais aussi de **susciter la créativité** des acteurs locaux et d'inventer de nouvelles manières de faire et d'entreprendre, en valorisant différemment les ressources locales et ré-ancrer l'économie du territoire.

Quelle est sa déclinaison opérationnelle ?

Dans ce cadre et à titre expérimental en 2014, la Région Limousin a proposé au Pays de Tulle un accompagnement pour **définir collectivement des offres d'activités viables** économiquement sécurisant l'installation des porteurs de projet.

Exemple de l'expérimentation menée sur la commune de Chanteix (2012-2014) :

Dans le cadre de sa politique d'accueil et du travail engagé sur la construction d'offres d'activités, le Pays de Tulle a expérimenté cette démarche sur la commune de Chanteix qui dispose d'un patrimoine foncier et immobilier offrant diverses possibilités d'usage : logement locatif, création d'activités, projets culturels ...

Aussi, cette démarche s'est structurée autour de différentes étapes : l'émergence de potentiels (élaboration d'un diagnostic et constitution du groupe local mobilisé pour travailler à la définition du projet), la construction de l'offre d'activité à partir des potentiels repérés, la recherche de candidat et enfin l'accompagnement du candidat dans son installation et le suivi du développement de son activité.

Cette expérimentation s'est alors traduite par l'émergence de 3 projets (réalisés ou en cours) :

- agricole : maraichage et culture de plantes aromatiques et médicinales et transformation ;*
- commercial, artisanal et de proximité : traiteur/boucher ;*
- culturel et d'accueil : résidence d'artistes.*

Ainsi, à partir de cette expérience et au regard des enseignements de l'expérimentation, il s'agit de **modéliser la méthode de création d'activités** en vue de l'essaimer sur d'autres territoires du Pays de Tulle.

Contractualisation territoriale

Qu'est-ce que c'est ?

Cette appellation matérialise le **cadre d'intervention des financeurs**, que sont principalement le Conseil Régional du Limousin et le Conseil Général de la Corrèze, au titre de leur compétence « aménagement du territoire ».

Quelle est sa déclinaison opérationnelle ?

La contractualisation avec le Pays de Tulle s'effectue au travers de 2 outils contractuels pour les périodes respectives 2015/2017 et 2018/2020 :

- Le **Contrat Mixte d'Agglomération de Tulle** (cosigné avec le Conseil Régional et le Conseil Général) ;
- Le **Contrat Territorial d'Aménagement** (signé avec le Conseil Général).

Ces contrats permettent d'accompagner différents **projets d'aménagement et d'équipement considérés comme structurant** pour le territoire en lien avec les thématiques prioritaires des différents financeurs. Ainsi, principalement portées par des maîtres d'ouvrage publics, ces actions peuvent relever de **divers domaines** : la culture, le tourisme, le sport, les services, l'enfance/jeunesse, l'économie, l'énergie, le numérique, la mobilité et les transports ...

Autres outils mobilisables

Outre les différents outils présentés ci-dessus, le Pays pourrait activer d'autres leviers contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie de développement :

- **L'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »** dont l'objectif est d'accompagner la réflexion des collectivités territoriales en vue d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas carbone et, le développement des énergies renouvelables dans une logique d'aménagement durable des territoires
- **Autres appels à projet et conventionnements ...**